

**ASSEMBLEE NATIONALE**

14 juin 2005

SERVICES À LA PERSONNE ET COHÉSION SOCIALE - (n° 2348)

Commission	
Gouvernement	

**AMENDEMENT**

N° 116

présenté par  
M. Rodolphe Thomas

-----  
**ARTICLE ADDITIONNEL**

**APRES L'ARTICLE 17, insérer l'article suivant:**

« A titre expérimental et jusqu'au 31 décembre 2009, les régions participent à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation des jeunes. »

**EXPOSÉ SOMMAIRE**

Cet amendement vise faire participer, à titre expérimental, les régions à l'organisation des services chargés de l'information et de l'orientation des jeunes.

L'idée que l'apprentissage est réservé aux élèves en situation d'échec scolaire est encore solidement ancrée dans les esprits. Et souvent les filières professionnelles doivent insister pour faire comprendre à nombre d'interlocuteurs de l'Education Nationale que les jeunes qui s'adressent à elles ont choisi sciemment la filière apprentissage. Le frein des conseillers d'information et d'orientation (CIO) est d'autant plus perceptible que le jeune possède un bon niveau scolaire.

Rappelons qu'un grand nombre d'analyses ont relevé que l'Education Nationale dirigeait trop peu vers la formation professionnelle les jeunes qui pourraient y trouver une voie d'insertion dans la vie active et de promotion sociale.

La Commission Nationale pour l'autonomie des jeunes, présidée par M. Jean Baptiste de Foucauld, qui a rendu au Premier Ministre un rapport « Pour une autonomie responsable » en 2002, concluait sur une stratégie en deux étapes, dont la première serait une expérimentation sur 5 ans en matière de reconfiguration du service public d'orientation pour les jeunes, organisé sur une base locale et multipartenariale.

Ce sont les CIO qu'il faut réformer aujourd'hui si l'on veut atteindre le chiffre de 500.000 contrats d'apprentissage, ambition du plan de cohésion sociale.

---

Par ailleurs, compte tenu du nombre d'entreprises à transmettre dans les prochaines années, du nombre de salariés à remplacer, cette réforme s'avère essentielle. Nous devons former dans nos entreprises artisanales ces jeunes, motivés, compétents et ambitieux, qui deviendront eux-mêmes demain chefs d'entreprise. Il faut enfin que les métiers artisanaux deviennent attractifs.